



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

## SERRE-CHEVALIER

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 mars 2017 (Séance publique)

*L'Adjoint*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, 1er adjoint.

**Etaient présents :**

Christine VALLA, Emeric SALLE, Dominique GALLETI, adjoints,  
Dominique BRACHET, Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Jean Paul SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé :**

Philippe RIBUOT ayant donné pouvoir à Christine VALLA,

Mme Nicole DHENIN a été élue Secrétaire de séance.

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, une minute de silence est respectée par l'assemblée et il est donné lecture d'un message écrit par un administré en mémoire de M. Alain FARDELLA, Maire, décédé le 28 février dernier.

**Modification de l'ordre du jour :**

**Deux délibérations ont été rajoutées :**

- N°34 : Etablissements Recevant du Public (Réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Signature d'un contrat avec la société A2CH.
- N°35: Travaux rue de la Guisane : report.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Le CASA et le Dauphiné Libéré sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

### Finances

**1) Compte administratif 2016 « commune »**

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christine VALLA, 2 ème adjointe, est élue Présidente de séance. M. Gilles PERLI, 1er adjoint se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2016« Commune ».

**Section d'investissement :**

Dépenses réalisées .....	958 908.26 €
Recettes réalisées .....	1 520 439.77 €
Résultat de clôture (excédent).....	561 531.51 €
Excédent antérieur reporté .....	542 653.34 €
Résultat cumulé (excédent).....	1 104 184.85 €

Dépenses restant à réaliser.....	439 181 €
Recettes restant à réaliser.....	268 490 €
<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépense réalisées.....	4 416 310.30 €
Recettes réalisées.....	4 851 270.26 €
Résultat de clôture (excédent).....	434 959.96 €
Excédent antérieur reporté .....	812 981.00 €
Résultat cumulé (excédent) .....	1 247 940.96 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2) Compte administratif 2016 "eau".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 « eau ».

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses réalisées :.....	171 817.81 €
Recettes réalisées :.....	177 200.25 €
Résultat de clôture (excédent).....	5 382.44 €
Excédent antérieur reporté .....	236 757.52 €
Résultat cumulé (excédent).....	242 139.96 €
Dépenses restant à réaliser.....	171 118 €
Recettes restant à réaliser.....	58 107 €

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses réalisées.....	413 282.39 €
Recettes réalisées.....	475 942.78 €
Résultat de clôture (excédent).....	62 660.39 €
Excédent antérieur reporté.....	85 965.91 €
Résultat cumulé (excédent).....	148 626.30 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**3) Compte administratif 2016 "lotissement communal du Pontet".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 « lotissement communal du Pontet ».

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses réalisées :.....	80 398.95 € HT
Recettes réalisées :.....	598 835.28 € HT
Résultat de clôture (excédent).....	518 436.33 € HT
Déficit antérieur reporté .....	518 436.33 € HT
Résultat cumulé .....	0 €

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses réalisées.....	676 884.23 € HT
Recettes réalisées.....	130 672.95 € HT
Résultat de clôture (déficit).....	546 211.28 € HT
Résultat antérieur reporté .....	722 460.71 € HT
Résultat cumulé (excédent) .....	176 249.43 € HT

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**M. Gilles PERLI, 1er adjoint, reprend la présidence de la séance.**

- 4) **Compte de gestion 2016 "commune".**
- 5) **Compte de gestion 2016 « eau et assainissement »**
- 6) **Compte de gestion 2016 « Lotissement communal du Pontet »**

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**7) Affectation du résultat excédent 2016 "Budget "commune".**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur 163 824 € à la section d'investissement, 1 084 116.96 € sont maintenus en fonctionnement.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8) Budget Primitif 2017 "commune".**

Après présentation détaillée du budget primitif 2017 « Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 394 421 €,
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 656 899 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**9) Fiscalité 2017.**

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2017, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation ..... 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ... 18,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties..... 123,54 %

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**10) Budget Primitif 2017 "eau".**

Après présentation détaillée du budget primitif 2017 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 650 121 €.
- ✓ vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 515 539 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11) Litiges relatifs à l'eau : dispositions budgétaires.**

Il est exposé à l'assemblée que suite aux recours présentés par le Syndicat des copropriétaires des Résidences de Serre Chevalier, Plaine Alpe, Chardons Bleus, Bez, Grand Pré, Concorde afin d'obtenir réparation du préjudice subi en raison de la mise en place tardive de la facturation de l'eau à la consommation, la Commune est condamnée à payer une somme de 475 790.26 €, auxquels s'ajoutent 28 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Compte tenu des contraintes budgétaires du service de l'eau pour l'année 2017,

Le Conseil Municipal :

- ✓ inscrit au budget « eau » 2017, article 678 « autres charges exceptionnelles » la somme de 100 000 €,
- ✓ inscrit au budget « Commune » 2017, article 678 « autres charges exceptionnelles » la somme de 405 000 €,
- ✓ s'engage à restituer au fur et à mesure des possibilités budgétaires du budget « eau », la prise en charge des 405 000 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**12) Budget Primitif 2017 "lotissement communal du Pontet.**

Après présentation détaillée du budget primitif 2017 « lotissement communal du Pontet » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 176 250 € HT,
- ✓ au niveau du chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 € HT,
- ✓ Précise que ce budget est soumis à T.V.A,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**13) Rue de la Guisane - secteur 3 : demande de subventions.**

Il est expliqué à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Guisane pour le secteur 3 correspondant à la partie commerçante l'estimation de travaux s'élève à 700 015.90 € HT.

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'aménagement de la Rue de la Guisane secteur 3 et arrête le plan de financement comme suit :

- Etat (DETR 2017) 30 %
- Région 11.20 % (obtenue)
- Département 20 %

- ✓ Sollicite de l'Etat, la Région et du Département les aides les plus élevées possibles, et définit ce dossier comme étant la priorité n° 1 de la Commune pour la DETR 2017.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**14) Cantine scolaire : demande de subvention.**

Dans le cadre de la rénovation de la cantine scolaire le Conseil Municipal confirme les travaux de rénovation et d'agrandissement et arrête le plan de financement suivant :

- Etat DETR 2017 : 30 %
- Région : 25 %
- Département : 25 %

✓ Sollicite de l'Etat DETR 2017 priorité 2, la Région et du Département les aides les plus élevées possibles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15) Location salles communales et matériels : tarifs 2017.**

Le Conseil Municipal arrête à compter du 15 mars 2017, les tarifs de location des salles communales et les tarifs pour la location de matériels y compris la mise en place d'une caution pour le prêt des tables.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16) Sporting - studio n°102 : révision de loyer.**

Le studio ayant fait l'objet d'une réfection par les Services Techniques, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel à 300 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**17) Ecole : aide à la pratique sportive.**

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la pratique sportive dans les écoles pour l'année en cours, accepte les termes de la convention à intervenir et autorise M. Gilles PERLI à signer ce document.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Administration Générale**

**18) Parcelle forestière 23 : exploitation.**

Il est précisé à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 23 de la forêt communale.

L'ONF propose que ces bois soient réalisés en bois façonnés et vendus en bois d'œuvre.

Le Conseil Municipal décide d'exploiter la parcelle 23 sur une surface de 5 ha et un volume de 170 m<sup>3</sup>.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais : approbation.**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire et autorise M. Gilles PERLI à effectuer toute démarche afférente à ces modifications.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Patrimoine**

**20) EURL CATY'S : Renouvellement du bail commercial.**

Considérant l'échéance du bail actuel fixé au 28 février 2017, le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail commercial pour l'exploitation du restaurant "O HAPPY DAYS" avec la EURL CATY'S à compter du 1er mars 2017, pour une durée de 9 ans et fixe le loyer au 1er mars 2017 à 459.88 € mensuels.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21) LE PTIT SERRE CHE: renouvellement du bail commercial.**

Considérant l'échéance du bail actuel fixé au 31 décembre 2016 le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail commercial pour l'exploitation du débit de boissons, bar "LE PTIT SERRE CHE" à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 9 ans et fixe le loyer au 1er janvier 2017 à 817.83 € mensuels

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22) Renouvellement de bail : commune /SARL Stéphan EDWARDS.**

Considérant l'accord transactionnel signé entre la Commune et la " SARL Stéphan EDWARDS" le Conseil Municipal accepte le renouvellement de bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1er mai 2013, fixe le loyer annuel à 14 267.87 € au 1er mai 2013 et à 13 921.56 € révisé au 1er mai 2016.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23) Affaire PRUDHOMME : désignation d'un avocat**

Le Conseil Municipal donne mandat à Me Frédéric VOLPATO pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier contentieux l'opposant à M. Bernard PRUDHOMME devant le Tribunal Administratif de Marseille, procédure pour la qualification du Chemin de la Pointe du Jour.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Urbanisme**

**24) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Refus de Transfert de compétence.**

Le Conseil Municipal est informé que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit de transférer aux EPCI de la compétence en matière de P.L.U.

Considérant que la commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire, que la commune de La Salle les Alpes a approuvé son PLU et qu'elle ne souhaite pas perdre la compétence "document d'urbanisme" afin de conserver la maîtrise de son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, le conseil municipal refuse le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes du Briançonnais.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25) Acquisition de terrains : succession Marie NICOLAS.**

Dans le cadre de la succession de Mme NICOLAS, les héritiers sont intéressés pour céder l'ensemble des ses biens situés sur la commune suite à proposition faite de 2 000 € pour l'ensemble des ses terrains situés en zone Ns au PLU.

Il s'agit de parcelles situées en altitude qui sont pour la plupart des landes.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces parcelles, désigne Mme Christine VALLA, adjointe déléguée à l'urbanisme pour signer l'acte à intervenir et dit que les sommes sont inscrites au budget "Commune" article 2111 "terrains" de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26) Acquisition de terrain Jacqueline GUIRAMAND.**

Dans le cadre du projet de transfert du centre équestre sur le secteur de "Clot Belmond" Mme Jacqueline GUIRAMAND propriétaire de la parcelle cadastrée D 1797 d'une surface de 1 201 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit "Serras" est favorable à sa vente au prix de 6 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de cette parcelle nécessaire à la réalisation du Centre équestre pour un montant de 7 206 €, désigne Mme Christine VALLA, adjointe déléguée à l'urbanisme pour signer l'acte à intervenir et dit que les sommes sont inscrites au budget "Commune" article 2111 "terrains nus" de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27) Terrains Philippe FOURMESTRAUX : acceptation du legs.**

Par courrier du 24 novembre 2016, Maître Mathais HUCHET, notaire à MONTIGNY SUR LOING, indiquait être chargé de la succession de M. Philippe FOURMESTRAUX et que celui-ci avait laissé un testament aux termes duquel il lègue à la commune diverses parcelles de terre.

Le Conseil Municipal prend acte de ce legs, l'accepte et désigne Mme Christine VALLA, adjointe à l'urbanisme pour signer l'acte à intervenir et dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune et sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Travaux**

**28) Vente de bacs à fleurs.**

Des bacs à fleurs en mélèze inutilisés, réalisés par les services techniques sont proposés à la vente.

Le Conseil Municipal accepte la vente de ces bacs à fleurs et fixe le prix à 50 € l'unité pour les grands et 30 € l'unité pour les petits.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **29) Vente de métaux.**

Suite à la proposition d'achat faite par M. Christophe NOUVEAU, entreprise de récupération de ferraille, le Conseil Municipal autorise la vente de 2.02 tonnes de ferraille et accepte l'offre de M. Christophe NOUVEAU au tarif de 80 € la tonne, pour un montant total de 161.60 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **30) Intervention des services techniques : modification.**

Par délibérations n°12.08.11 en date du 26 novembre 2012, n°14.09.02 en date du 3 décembre 2014 et n°16.03.14 du 15 juin 2016, le Conseil Municipal fixait les tarifs d'intervention des services techniques.

Afin de répondre à des demandes ponctuelles et urgentes de particuliers pour dégeler leurs branchements d'eau potable il convient d'ajouter le code 164 pour "utilisation des la dégeleuse électrique" au prix de 400 € le forfait d'intervention, et dire que la commune se décharge de toute responsabilité en cas de problème sur le branchement (pendant et après l'intervention).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **31) Centre équestre : signature d'un contrat avec la Société ARCHITRACKS.**

Dans le cadre du projet de création d'un Centre Equestre aux lieux-dits Clot Belmont et Serra, la Commune de la Salle les Alpes souhaite réaliser une étude de faisabilité et une programmation des travaux.

La société ARCHITRACKS, a fait une proposition de contrat d'architecte pour travaux neufs d'un montant de 19 200 € HT soit 23 040 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société ARCHITRACKS, autorise M. Gilles PERLI, 1er adjoint, à signer le contrat d'architecte pour travaux neufs correspondant et dit que les sommes sont inscrites au budget primitif "commune" 2017 article 2031 "frais d'études".

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **32) Travaux de réfection complète de voirie : routière du midi : avenant n°1**

Lors de la réalisation des travaux de voirie chemin de Gaudissard et des Sillons, des modifications ont été nécessaires entraînant une plus value de 11 906,10 € HT sur le montant initialement prévu de 127 000 € HT portant donc le montant de l'opération à 138 906.10 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus value présenté par la Société Routière du Midi et dit que la somme est inscrite au budget "Commune" année 2017, Opération 186 voirie réseaux et aménagements urbain", article 2152 "installations de voirie"

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **Personnel**

### **33) Tableau des effectifs 2017**

Le Conseil Municipal Municipal approuve le tableau des effectifs 2017 au 1er janvier 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **Travaux**

### **34) Etablissement Recevant du Public -réalisation d'un agenda d'Accessibilité Programmée "AD'AP"**

La loi impose de mettre en accessibilité tous les Etablissements Recevant du public (ERP) et de ce fait il convient de se faire assister par un bureau d'étude spécialisé pour la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP).

La Société A2CH a fait une proposition pour cette mission de 8 280.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société A2CH et autorise M. Gilles PERLI à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **35) Travaux rue de la Guisane : report**

A l'occasion de l'élaboration des budgets 2017, les élus ont été amenés à revoir la programmation des investissements qu'ils s'étaient fixés.

D'une part dans le cadre des travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension (2<sup>ème</sup> liaison) par RTE, il est prévu un passage sous la voirie au début de la rue de la Guisane qui aurait pour conséquence de détériorer l'aménagement réalisé, et d'autre part, suite à la décision de la Cour d'Appel de Grenoble, opposant la commune à diverses copropriétés, relatif à la facturation de l'eau à la consommation, contraint le conseil municipal à revoir ses choix.

Au regard du caractère obligatoire de cette dépense et pour ne pas déséquilibrer les budgets, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux d'aménagement de la rue de la Guisane à une date ultérieure, et déclare la procédure de consultation des marchés de travaux sans suite.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Il est établi une convention de location entre la commune et Graham Sinclair représentant la société Cocoon Investment Holdings Limited. Elle concerne une emprise au sol de 170 m<sup>2</sup> située sur la place de l'Aravet pour la période du 9 décembre 2016 au 3 avril 2017 aux fins d'installer une structure gonflable accueillant des activités de stretching, de yoga et de relaxation.
- Il est établi un avenant n° 1 à la convention initiale du 23/10/2014 portant sur l'exploitation du trampoline aux fins d'acter le changement de titulaire ( Mme Aurélie Maître).

Il est signé un contrat de vérification annuel du système sécurité incendie de la Mairie avec la société "CHUBB" France pour l'année 2017 d'un montant de 484.66 € HT.

- Il est établi un bail d'habitation pour la location d'un appartement situé 8, route de Grenoble à La Salle les Alpes , entre la commune et M. Pierre MARCEL, à compter du 1er janvier 2017.
- Il est donné mandat à Maître Rouanet pour la défense des intérêts de la commune dans le dossier contentieux l'opposant à la Sarl GUGLIELMETTI, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, Requête introductive d'instance en référé mesure utile, pour la réfection du chemin de la Pointe du Jour.
- un contrat de maintenance "service plus" pour la monobrosse autolaveuse de la piscine est conclu avec la société NILFISK pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.  
Montant annuel 330 € HT et 396 € TTC
- Le contrat d'entretien annuel des 13 portes sectionnelles et du portail automatique des services techniques est conclu avec la Sté Bialler pour un montant annuel de 1 540 € HT soit 1 848 € TTC.
- Un contrat de vérification des installations et équipements techniques du local technique du plan d'eau biotope est conclu avec la Sté Bureau Véritas pour une durée de un an renouvelable pour un montant annuel pour 2017 de :  
330 € HT soit 396 € TTC.

M. Gilles PERLI, Président de la séance souhaite la bienvenue à M. Saïd BOUCHIRAB, Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions début janvier 2017.

**FIN DE LA SEANCE A 21H35**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.**

M. Emile FINE appelle l'attention des élus sur l'état de la voirie à Moulin Baron : les Services Techniques se rendront sur place.



Le Président de séance,  
Gilles PERLI,  
1er adjoint

